

Questions orales

On n'a pas touché du tout au processus de détermination de la validité des motifs. La situation reste donc inchangée sous ce rapport. La seule différence, c'est que les employeurs et les employés, ces Canadiens qui travaillent fort, ne subventionneront plus ceux et celles qui démissionnent et quittent leur emploi sans raison en payant leurs prestations.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question portait sur les employés congédiés. Je pense que, si le ministre veut comparer ceux qui partent volontairement et ceux qui sont congédiés, je parlerai plutôt des gens qui démissionnent.

À ce même congrès, une déléguée a pris la parole pour expliquer, en ravalant ses larmes, qu'elle n'était pas syndiquée et qu'elle avait quitté son emploi parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel. Elle a dit combien c'était humiliant, combien elle avait peur de son employeur et à quel point elle se sentait émotivement incapable de lui faire face. Elle a dit aussi que, dans le secteur où elle travaillait, si elle s'en était prise à son employeur, elle n'aurait jamais plus trouvé de travail.

Elle a démissionné et s'est mise à la recherche d'un autre emploi en comptant sur l'assurance-chômage en attendant. Que feront cette femme et les centaines d'autres Canadiennes qui sont dans la même situation si elles n'obtiennent pas d'assurance-chômage en vertu du nouveau régime? Puisque le ministre sait que les femmes n'ont pas les moyens de subir ce changement, ne reconsidérera-t-il pas cette politique mal avisée?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne comprends pas que le NPD continue de faire comme si nous ne faisons pas de cas du harcèlement sexuel. Je vous dis que nous considérons le harcèlement sexuel comme un motif de démission valable et que les néo-démocrates devraient cesser de nous opposer ces arguments au nom des Canadiens.

* * *

CHYPRE

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La ministre sait que le gouvernement doit décider cette semaine si le Canada renouvelle son engagement dans la force de maintien de la paix à Chypre. Nous assurons une présence à Chypre depuis maintenant 28 ans, et on presse actuellement le gouvernement de s'engager à contribuer au maintien de la paix dans d'autres régions du monde. Cependant, la ministre sera sûrement d'accord pour dire que le Canada devrait rester à Chypre pour finir ce qu'il a commencé, que nous

devons contribuer à une conclusion pacifique du conflit à Chypre, plutôt que de quitter la région au risque qu'une nouvelle guerre soit déclenchée. Ou cette décision sera-t-elle fondée uniquement sur les coûts, au moment même où nous nous engageons ailleurs dans le monde?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la décision sera prise très bientôt. Elle ne sera pas fondée uniquement sur les coûts. En fait, ici, les coûts sont un facteur relativement négligeable par rapport à certaines autres opérations canadiennes.

• (1450)

Mais après 28 ans, je dois dire que le Canada estime avoir fait un excellent travail dans la région. Nous sommes très déçus que les négociations n'aient encore rien donné. En fait, les négociations qui ont eu lieu cette année sont en partie attribuables à l'intervention du Canada qui, en janvier dernier, a soulevé la question avec le secrétaire général en déclarant que nous retirerions nos troupes s'il n'y avait aucun progrès.

Je dois également ajouter que, peu importe la décision, du Canada, elle ne signifiera pas nécessairement la fin de la mission de maintien de la paix à Chypre. D'autres pays peuvent être appelés à intervenir, et c'est au secrétaire général qu'il incombe de prendre une décision s'il estime que la mission de maintien de la paix doit se poursuivre, aussi longtemps que le Conseil de sécurité continue de s'en remettre à lui pour ces choses.

La Chambre connaîtra notre décision très bientôt.

* * *

[Français]

**L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE**

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comment les négociations de l'Uruguay Round du GATT ont-elles évolué récemment et quelles répercussions aura cette évolution sur le secteur agricole canadien?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le début d'entente intervenue récemment entre les Américains et les Européens a évidemment ramené le dossier sur la table. On sait qu'en Europe, cela provoque différentes réactions. Pour nous, c'est une bonne nouvelle, considérant que pour le Canada, pour la partie exportation, il est important que l'on arrête ces subventions à outrance qui ont détruit l'agriculture un peu partout, particulièrement les milliards de dollars dépensés en subventions.